

L'an deux mille quatorze et le vingt et un du mois de février, à 9 heures, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire.

**Présents :**

Mme BERTRAND, M. DESGRANGES, M. FAISSE, Mme GUERIN-SABATIER, Mme RAGEAU, M. BREYNAT, M. DELARBRE, M. FLAMENT, M. TCHOKAKLIAN, M. MANISSADJIAN, Mme LARUE

**Procuration :**

Mme NERVO donne pouvoir à M. CHAPUIS  
Mme RICOTE donne pouvoir à Mme LARUE  
M.HAREL donne pouvoir à Mme BERTRAND

**Absents - excusés :** M. COCHIN, M. PASTORE, Mme BONNEFONT

M. FAISSE est nommé secrétaire

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1 - Approbation procès-verbal séance du 30 janvier 2014
- 2 - Dénomination Place Publique située devant la salle des fêtes
- 3 - Dénomination nouvelle Place Publique située à côté de la salle des Fêtes
- 4 - Modification des tarifs appliqués aux concessions funéraires dans le cimetière communal - Approbation
- 5 - Participation financière pour acquisition parcelle ZE 215 et autorisation de signature d'une convention avec la société ADIS SA HLM - Approbation

**Informations diverses :**

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations de compétences accordées en vertu de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

**I - Approbation procès-verbal séance du 30 janvier 2014**

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

**Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité**

**La séance continue, présents les mêmes membres,**

## II - Dénomination Place Publique située devant la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de la place publique située devant la salle des fêtes communale.

Il propose de dénommer l'espace public susmentionné « Place Luigi MAZZONI ». Il précise que Monsieur MAZZONI, aujourd'hui décédé, est l'ancien maire de la commune italienne de Spinadesco jumelée avec la commune de Soyons. Il a ainsi beaucoup œuvré pour la création et la réussite du jumelage.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DECIDE de dénommer « Place Luigi MAZZONI » la place publique située devant la salle des fêtes communale

La séance continue, présents les mêmes membres,

## III - Dénomination nouvelle Place Publique située à côté de la salle des Fêtes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la dénomination du nouvel emplacement de stationnement public situé à côté de la salle des fêtes communale.

Il propose de dénommer le parking susmentionné « Place du Pêcheur André OLLIER ».

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DECIDE de dénommer « Place du Pêcheur André OLLIER » le nouvel emplacement de stationnement public situé à côté de la salle des fêtes communale.

La séance continue, présents les mêmes membres,

**IV - Modification des tarifs appliqués aux concessions funéraires dans le cimetière communal - Approbation**

Monsieur le Maire rappelle qu'une concession est un terrain, concédé à l'intérieur d'un cimetière à une personne désirant y fonder une sépulture. Cette concession est cédée pour une durée déterminée et contre redevance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une modification des tarifs appliqués aux concessions funéraires dans le cimetière communal.

Il propose également de créer des concessions funéraires d'une durée de 15 ans, précisant que ces concessions ne pourront faire l'objet d'une création de caveau.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- DECIDE de créer des concessions funéraires d'une durée de 15 ans.

- FIXE les tarifs des concessions funéraires comme suit:

**Concessions sans caveau d'une surface de 3 m<sup>2</sup>**

Durée	Montant
15 ans	200 Euros
30 ans	360 Euros
50 ans	600 Euros

**Concessions sans caveau d'une surface de 6 m<sup>2</sup>**

Durée	Montant
30 ans	720 Euros
50 ans	1200 Euros

**Concessions avec caveau d'une surface de 3 m<sup>2</sup>**

Durée	Montant
30 ans	480 Euros
50 ans	800 Euros

**Concessions avec caveau d'une surface de 6 m<sup>2</sup>**

Durée	Montant
30 ans	960 Euros
50 ans	1600 Euros

- DIT que les tarifs susmentionnés s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014

La séance continue, présents les mêmes membres,

**V - Participation financière pour acquisition parcelle ZE 215 et autorisation de signature d'une convention avec la société ADIS SA HLM - Approbation**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet d'acquisition ci-après développé.

La société ADIS SA HLM souhaite procéder à la construction de logements sociaux au niveau du bien immobilier situé chemin du Vivier sur la parcelle cadastrée ZE 215, propriété de la famille BOUDERGUE.

A cet effet, il apparaît nécessaire que la collectivité signe avec le propriétaire susmentionné une promesse unilatérale de vente du bien immobilier considéré, pour un montant de 260 000 Euros.

Dans la continuité, afin de permettre à la société ADIS SA HLM de se porter acquéreur du bien, un protocole d'accord sous forme de promesse synallagmatique de vente intégrant certaines clauses suspensives sera acté entre la commune et cette dernière.

Le montant de la vente à la société ADIS SA HLM sera fixé à 200 000 Euros. La commune participera ainsi financièrement à l'acquisition de la parcelle terrain d'assiette du projet à hauteur d'un montant de 60 000 Euros.

*Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le principe d'acquisition de la parcelle ZE 215, propriété de la famille BOUDERGUE, située chemin du Vivier, pour un montant de 260 000 euros.

- **APPROUVE** la passation avec la société ADIS SA HLM d'un protocole d'accord sous forme de promesse synallagmatique de vente intégrant certaines clauses suspensives pour le bien immobilier susmentionné.

- **FIXE** la participation définitive de la collectivité à l'achat du bien immobilier susmentionné à 60 000 Euros.

La séance continue, présents les mêmes membres,

**Informations diverses**

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations de compétences accordées conformément à l'Article L. 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
03/02/2014	Mdt 73	SALLEE	6 468,40	21312	31	DGD Marché école
03/02/2014	Mdt 74	SALLEE	340,44	21312	31	Retenue de garantie marché école
03/02/2014	Mdt 75	INFINEA	358,70	2183	31	Connectique audio sur video projecteurs école
13/02/2014	Engagement	EMPREINTE CREATIVE	120,00	2135	10	Tableau des Maires
13/02/2014	Engagement	EIFFAGE	17 381,45	21534	29	Extension BT parcelle ZD 687
20/02/2014	Mdt 168	BILLON	6 188,36	21312	31	DGD Marché école
20/02/2014	Mdt 169	RAMPA	7 738,46	21534	20	Eclairage Public nouveau parking salle des fêtes
20/02/2014	Mdt 170	MEFRAN ALTRAD	1 321,29	2188	10	Panneaux électoraux et isoiloirs
26/02/2014	Engagement	LATTANZIO	780,00	2188	16	Electricité local des aînés

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
03/02/2014	Mdt 78	LEROY MERLIN	419,22	60628 et 32	Local aînés	Fournitures travaux
03/02/2014	Mdt 84	RAMPA	10 217,00	6135 ET 61523		Illuminations 2013
03/02/2014	Mdt 85	LE TREMPAIN	1 008,00	6288 et 6135		Débroussaillage parcelle création parking salle des fêtes
03/02/2014	Mdt 88	ASSOC MAIRES 07	614,70	6185		Cotisation 2014
03/02/2014	Mdt 90	SOUVENIRS D'ENFANCE	700,00	6232		Paniers gourmands vœux au personnel communal
07/02/2014	Engagement	CHARPAIL	503,20	60628 et 32	Local aînés	Fournitures travaux
19/02/2014	Mdt 150	PABION	300,59	60628 et 32	Local aînés	Fournitures travaux
19/02/2014	Mdt 160	CONCORDE AVOCATS	1 050,00	6226		Dossier modification simplifiée PLU
19/02/2014	Engagement	VOLETS ETOILE	3 035,00	61522		Remplacement volets bureau Maire après effraction

En vertu de l'alinéa 15

Date réception	Parcelle	Surface	Zonage	Date Décision	Décision
22/01/2014	Zc 457	806 m <sup>2</sup>	UC	03/02/2014	Non exercice DP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h45.

Le secrétaire de séance

Alain FAISSE

Le Maire

Gérard CHAPUIS